

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 AOUT 2019 à 8 HEURES**

L'an deux mille dix-neuf le MERCREDI 07 AOUT à 8 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, LECLERC Nicole, CAYOL Marc, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, JEAN Marylène, MEJIAS Marie-Claire, PRUNARETTY Anouk, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe.

Procurations : JACQUEMUS Jacqueline à ROUET Frédéric, MACHUROT Suzy à TORELLI Jean-Marie

Absente excusée : TESTON Martine

Absents : MARCELLIN Maguy, COURBET Pierre,

Secrétaire : JEAN Marylène

DECISIONS DU MAIRE

DECISION 8

Réhabilitation de la salle polyvalente : attribution des lots du marché de travaux

Lot 1 : VRD ó Aménagements extérieurs

Attribué à l'entreprise SRMV COLAS de CARPENTRAS pour un montant de 72 035.70 euros H.T.

Lot 2 : Démolitions-Gros ò uvre- Enduits-Sols

Attribué à l'entreprise Mario MORETTI de PERNES LES FONTAINES pour un montant de 225 746.50 euros H.T.

Lot 3 : Etanchéité

Attribué à l'entreprise MK ETANCHEITE de MORIERES LES AVIGNON pour un montant de 13 508.33 euros H .T.

Lot 4 : Bardage

Attribué à l'entreprise INDIGO BATIMENT de MORIERES LES AVIGNON pour un montant de 141 423.00 euros H.T.

Lot 5 : Cloisons-doublage-plâtrerie

Attribué à l'entreprise ISOLBAT d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE pour un montant de 44 374.87 euros H.T.

Lot 6 : Menuiseries bois

Attribué à l'entreprise MENUISERIE ILLE de VENASQUE pour un montant de 58 257.49 euros H.T.

Lot 7 : Charpente métallique

Lot infructueux une procédure négociée va être relancée

Lot 8 : Peinture

Attribué à l'entreprise DG PEINTURE de VEDENE pour un montant de 10 556.85 euros H.T.

Lot 9 : Chauffage ó ventilation ó plomberie

Attribué à l'entreprise BJ d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE pour un montant de 67 988.72 euros G.T.

Lot 10 : Electricité

Attribué à l'entreprise BRES ELECTRICITE de VENASQUE pour un montant de 51 085.50 euros H.T.

Pour un total général de 684 976.96 euros H.T.

DELIBERATIONS

N°1 ó AFFECTATION DES CREDITS OUVERTS AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Liste exhaustive des dépenses pouvant être imputées au 6232.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2 ó AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

L'avenant 1 modifie des modalités de versement de l'autofinancement et du montant de la TVA à la SPL.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 3 ó CONVENTION DE DROIT DE FOUILLE DE TRUFFES DANS LE CANTON DU PETIT DEFENS

Le droit de fouille des truffes est donné à Monsieur Gilles TERRAS pour un montant annuel de 160 euros pour une période de 5 ans : du 16 mai 2019 au 15 mai 2024.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°4 ó CREATION D'UN SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le service DECI est maintenant une compétence de la Commune. Un service public est créé, qui est chargé d'assurer la pose, le contrôle régulier, la gestion des points d'eau.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 5 ó DM 1

Investissement :

Opération Salle multi fonctions + 15 000

Opération Sécurité + 5 000

Opération Véhicules - 20 000

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 7 Août 2019

Le Maire,
Frédéric ROUET